

L'OPQIBI

L'OPQIBI attribue des qualifications aux **prestataires exerçant l'activité d'ingénierie à titre principal ou accessoire**, dans les domaines de la construction, de l'environnement, de l'énergie et des process industriels.

Il qualifie les **structures** (personnes physiques ou morales juridiquement constituées). Il ne qualifie pas les individus.

L'OPQIBI est une entité juridique indépendante à but non lucratif (Association loi de 1901). Depuis le 1^{er} janvier 2009, il est accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) sur la base de la norme NF X50-091.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS

L'OPQIBI délivre deux types de certificats :

- Le **certificat de qualification** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) et de références.
- Le **certificat de qualification probatoire** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) mais ne disposant pas encore de références ou en nombre insuffisant.

Ces certificats sont mis à jour et réévalués tous les ans.

SANCTIONS

Toute falsification ou utilisation frauduleuse du certificat entraîne l'application de l'article 5.3.2 « Conditions de retrait » du **Manuel des procédures d'attribution, de contrôle et de renouvellement des qualifications et attestations d'identification** de l'OPQIBI.

Le cas échéant, une action en justice pourra être engagée.

Certificat de Qualification Probatoire N° 05 06 1734

Délivré le : 01/04/2018 (valable un an)

Nom ou dénomination : **CABINET ECTARE**
Adresse : **2 allée Victor Hugo**

Code postal, ville : **31240 ST JEAN**

Téléphone : **0562890610**
Télécopie : **0562890611**

E-mail : **contact@ectare.fr**
Site internet : **www.ectare.fr**

Forme juridique : **SARL/SCOP à capital variable**
Registre du commerce : **389797010 TOULOUSE**
Capital social en € : **54 300**
Apparement : **EMYS SYNERGIES**

N° siren : **389797010**
Code NAF : **7490 B**
Assurance(s) : **AXA**

Chiffre d'affaires Total H.T. pour 2017 en K€ : **1274**
Chiffre d'affaires Ingénierie H.T. pour 2017 en K€ : **1274**
Effectifs permanents déclarés pour 2017 : **18**

Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la structure :
Monsieur SENGES Fabien Fonction : **Co-gérant**
Madame SEMETEYS Cécile Co-gérante

Qualification(s) Probatoire(s) attribuée(s) sur la base du référentiel de l'OPQIBI
valable(s) jusqu'au : 01/04/2019

Biodiversité et génie écologique

1004 Étude de la dynamique et du potentiel des sols (pédologie)

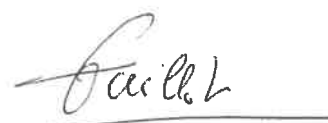
Signature du Responsable



Cachet de l'OPQIBI

OPQIBi
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE
104 rue Réaumur
75002 PARIS
☎ 01 55 34 96 30 - 📠 01 42 36 51 90

Le Président de l'OPQIBI



François Guillot

L'OPQIBI

L'OPQIBI attribue des qualifications aux **prestataires exerçant l'activité d'ingénierie à titre principal ou accessoire**, dans les domaines de la construction, de l'environnement, de l'énergie et des process industriels.

Il qualifie les **structures** (personnes physiques ou morales juridiquement constituées). Il ne qualifie pas les individus.

L'OPQIBI est une entité juridique indépendante à but non lucratif (Association loi de 1901). Depuis le 1^{er} janvier 2009, il est accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) sur la base de la norme NF X50-091.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS

L'OPQIBI délivre deux types de certificats :

- Le **certificat de qualification** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) et de références.
- Le **certificat de qualification probatoire** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) mais ne disposant pas encore de références ou en nombre insuffisant.

Ces certificats sont mis à jour et réévalués tous les ans.

SANCTIONS

Toute falsification ou utilisation frauduleuse du certificat entraîne l'application de l'article 5.3.2 « Conditions de retrait » du **Manuel des procédures d'attribution, de contrôle et de renouvellement des qualifications et attestations d'identification** de l'OPQIBI.

Le cas échéant, une action en justice pourra être engagée.

Liste des agences
couvertes par les qualifications
et/ou qualifications probatoires
détenues par :

REÇU 05 AVR. 2018

CABINET ECTARE

2 allée Victor Hugo
31240 ST JEAN

Dénomination	Adresse	CP	Ville
▶ ECTARE CENTRE - OUEST	5 bis place Charles de Gaulle	19100	BRIVE LA GAILLARDE

Signature du Responsable



Cachet de l'OPQIBi

OPQIBi
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE
104 rue Réaumur
75002 PARIS
☎ 01 55 34 96 30 - 📠 01 42 36 51 90

Le Président de l'OPQIBi



François GUILLOT

L'OPQIBI

L'OPQIBI attribue des qualifications aux **prestataires exerçant l'activité d'ingénierie à titre principal ou accessoire**, dans les domaines de la construction, de l'environnement, de l'énergie et des process industriels.

Il qualifie les **structures** (personnes physiques ou morales juridiquement constituées). Il ne qualifie pas les individus.

L'OPQIBI est une entité juridique indépendante à but non lucratif (Association loi de 1901). Depuis le 1^{er} janvier 2009, il est accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) sur la base de la norme NF X50-091.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS

L'OPQIBI délivre deux types de certificats :

- Le **certificat de qualification** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) et de références.
- Le **certificat de qualification probatoire** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) mais ne disposant pas encore de références ou en nombre insuffisant.

Ces certificats sont mis à jour et réévalués tous les ans.

SANCTIONS

Toute falsification ou utilisation frauduleuse du certificat entraîne l'application de l'article 5.3.2 « Conditions de retrait » du **Manuel des procédures d'attribution, de contrôle et de renouvellement des qualifications et attestations d'identification** de l'OPQIBI.

Le cas échéant, une action en justice pourra être engagée.